

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 15 DECEMBRE 2016

DELIBERATION N°BC/2016.00583

PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT 2011-2016 - FINANCEMENT DES PROJETS DES PROPRIETAIRES AU TITRE DE L'OPAH-RU DANS LE QUARTIER CHAPPE-FERDINAND (SAINT-ETIENNE)

Le Bureau communautaire a été convoqué le 09 décembre 2016

Nombre de membres en exercice : 51

Nombre de présents : 38

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de voix : 38

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Christian FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GARRIDO, M. Rémy GUYOT, M. Raymond JOASSARD, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ, M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Claude SCHALK, M. Joseph SOTTON, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Paul CELLE, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHAVANNE, M. Gilles ESTABLE, M. Christophe FAVERJON, M. Roland GOUJON, M. Daniel JACQUEMET, M. Marc JANDOT, M. Yves MORAND, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Marc ROSIER

Secrétaire de Séance :

M. Rémy GUYOT

REÇU EN PREFECTURE

Le 16 décembre 2016

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20161115-D20160058310-DE

DATE D'AFFICHAGE :20161216

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 15 DECEMBRE 2016

PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT 2011-2016 - FINANCEMENT DES PROJETS DES PROPRIETAIRES AU TITRE DE L'OPAH-RU DANS LE QUARTIER CHAPPE-FERDINAND (SAINT-ETIENNE)

Le quartier Chappe-Ferdinand situé à Saint-Etienne comprend 1 800 logements et compte 2 900 habitants répartis sur une vingtaine d'hectares.

Par délibérations des Conseils de Communauté du 19 mars 2012 et du 29 septembre 2016, Saint-Etienne Métropole a validé le principe d'une intervention sur ce quartier par le biais d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat - Renouvellement Urbain (OPAH-RU) et acté un montant de participation financière prévisionnelle de Saint-Etienne Métropole à hauteur de 299 000 € sur la période 2012-2019.

Cette opération qui vise à améliorer le parc existant et à favoriser la création d'un habitat de qualité correspond à un des enjeux majeurs du Programme Local de l'Habitat 2011-2016 de Saint-Etienne Métropole.

Une convention d'OPAH-RU signée le 16 novembre 2012 entre Saint-Etienne Métropole, l'Etablissement Public d'Aménagement (EPA) de Saint-Etienne, la Ville de Saint-Etienne, le Département de la Loire, l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) et l'Etat définit les objectifs, les modalités d'intervention des différents partenaires et le cadre financier des participations.

Les modalités d'intervention de Saint-Etienne Métropole prévoient un cofinancement des travaux réalisés par les propriétaires, les syndicats de copropriétaires sur les logements ou les parties communes suivant des conditions de ressources et de performance énergétique des logements. Ces modalités d'intervention ont fait l'objet d'une révision approuvée en Conseil de Communauté du 10 mars 2015.

Les financements de Saint-Etienne Métropole font l'objet de programmations établies sur la durée de la convention d'OPAH-RU en fonction de l'avancement des opérations.

Le présent rapport a pour objet de présenter un projet éligible au titre de l'OPAH-RU Chappe-Ferdinand. Le détail de l'opération retenue est annexé au présent rapport.

Le montant de la participation financière de Saint-Etienne Métropole s'élève pour ce projet à 17 500 €, pour un montant global de travaux de 263 486 € HT.

Le projet fera l'objet d'une convention partenariale signée entre le propriétaire du bien et Saint-Etienne Métropole dans laquelle les modalités de versement de la participation financière communautaire seront précisées.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve le projet présenté au titre de l'OPAH-RU Chappe-Ferdinand,**
- **acte le montant de la participation financière de Saint-Etienne Métropole à hauteur de 17 500 €,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention correspondante,**
- **la dépense correspondante sera imputée au budget habitat de l'exercice 2016.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaël Perdriau', with a large, sweeping flourish above the name.

Gaël PERDRIAU

PROJET PRESENTE AU TITRE DE L'OPAH-RU CHAPPE-FERDINAND

Sur les bases des modalités de financement approuvées en Conseil de Communauté du 19 mars 2012 et révisées en Conseil de Communauté du 10 mars 2015, est proposé le projet suivant :

AIDES A LA VALORISATION DES PARTIES COMMUNES

Nom du propriétaire	Adresse de l'opération	Etat de propriété	Nombre de logements / Nature des logements	Valorisation des parties communes	Prix de revient prévisionnel des travaux HT	Montant de la subvention Saint-Etienne Métropole	Nature des travaux / Surface des logements / Nature et montant des loyers pratiqués
SCI PATRIMMO CHATEAUCREUX représentée par Monsieur Gérard CHALANDON	34 rue Neyron SAINT-ETIENNE	Mono-propriété	1 bâtiment de 3 logements locatifs	Concernée pour la totalité des travaux	263 486 €	17 500 €	Opération de Restauration Immobilière (ORI) Composé à l'origine de 5 logements, les travaux portent sur la réhabilitation complète de l'immeuble (création de 3 logements et réfection des parties communes)
TOTAL			1 immeuble de 3 logements		263 486 €	17 500 €	